

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES**

DECLARATION CONSECUTIVE À UN REFUS PROVISOIRE
notifiée au Bureau International de L'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon L'Article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I.	Office qui notifie la décision définitive: Office des Brevets de la République de Bulgarie 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie
II.	No de l'enregistrement international faisant l'objet de la déclaration: 818 448
III.	No de l'enregistrement de base: 19181
IV.	<input type="checkbox"/> La protection de la marque est refusée pour tous les produits et services <input type="checkbox"/> La marque est protégée pour tous les produits et services <input checked="" type="checkbox"/> La marque est admise: Pour les produits et/ou services des classes 2 et 35. Pour les éléments non-protégeables suivants:
V.	Date de la déclaration: Le 14 Novembre 2005
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui fait la déclaration:  